



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE



Direction Départementale
des Territoires
Service Aménagement Biodiversité Eau
Nature et Prévention des Nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale pour la
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers

Metz, le 17/01/2017

Affaire suivie par :

Émilie SIMON - Tél : 03 87 34 33 94

Jeanne CAMPADIEU - Tél : 03 87 34 33 95

Courriel : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de ARS-SUR-MOSELLE, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courrier reçu le 05/12/2016.

Lors de sa réunion du 10/01/2017, cette Commission a examiné votre projet et a émis un avis **FAVORABLE pour les STECAL.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le chef du Service
Aménagement Biodiversité Eau,

Christophe LEBRUN

Copie à : DDT de Moselle, unité PAU (Mme Agnès SUZZI)
Sous-préfecture de METZ

Monsieur le Maire d'ARS-SUR-MOSELLE

Mairie – Place Franklin Roosevelt

57130 ARS-SUR-MOSELLE

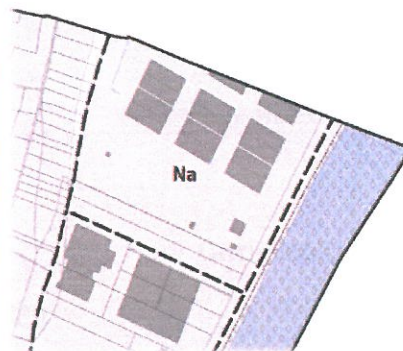


PLU d'ARS-SUR-MOSELLE

Révision du POS valant transformation en PLU

STECAL

3 STECAL sont créés en zone N



Sa taille est de 3,17 ha, soit 0,33% de la superficie de la zone N. Il s'agit d'une superficie extrêmement limitée. L'objectif de ce STECAL est de permettre la reconversion des bâtiments existants.